Cinquante-Troisième Année. — N° 187 **LE NUMÉRO : CINQ CENTIMES.** Lundi 13 et Mardi 14 Août 1894

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 13 AOUT

Cri d'alarme

Un journal poussait, hier, un cri d'alarme renouvelé des « Jars » patriotiques du Capitole :

« Nous sommes fichus ! Il n'y a plus de gouvernement. M. Perier fricasse des « lumas » et saute des lapins dans les bois de Pont-sur-Seine, avec le concours de M. et Mme de Bourqueney — probablement des révolutionnaires travestis. M. Dupuy court récurer son gésier dans le Velay, après avoir passé son intérieur à M. Hanoteau des finances, lequel s'est empressé de décharger les deux et pesants portefeuilles sur le dos de M. Delcassé, ce qui, suivant cette vieille pince-sans-rire de *Gazette de France*, démontrerait au moins l'utilité tant discutée du ministère des colonies. M. Vigier s'entonne des barriques d'eaux sulfureuses on ne sait où. Par contre, M. Faure accapare, dans une autre station thermale, la canule des douches ascendantes, pendant que, au Cadenet, MM. Guérin et Burdeau, à la queue des Félibres, battent du tambour devant l'effigie de celui d'Arcole et que M. Leygues éjacule cette phrase contre nature : « Nous rapporterons, d'ici, du soleil plein nos yeux et de la joie plein nos cœurs ! »

» Aussi, voyez ce qui se passe ! On acquitte les anarchos ; Rochefort abuse du ténébreux et lamentable abandon dans lequel M. Guérin a laissé M. l'avocat général Bulot, — qui, cette fois, a manqué rudement d'odorat, — pour expédier à ce magistrat, dans du papier gratiné, d'explosives incongruités. C'est la fin du monde ; c'est le chaos. »

Entendu. Il n'y a plus de gouvernement et, chose bizarre, incompréhensible, la France continue d'exister, comme si elle possédait, à cette heure, une demi-donzaine de présidents et trois quarterons de ministres. Les affaires boulottent gentiment. L'agriculture, l'industrie, le commerce n'ont éprouvé, de ce chef, aucune secousse. On continue de cultiver la terre, fabriquer des objets utiles, vendre, échanger, trafiquer. Même la rente n'a jamais été plus haut. Qui donc prétendait que nous sommes en France d'humeur indisciplinée ? Ce peuple ingouvernable n'est pas seulement facile à gouverner : il se gouverne tout seul.

Entendez nos palmipèdes anxieux. D'après eux, le premier devoir auquel doit s'assujétir un homme d'Etat est le devoir de la résidence. On dirait, pour parler comme les théologiens, qu'il n'y eût pas de pouvoir sans la « présence réelle ». Un ministre serait assimilé à un employé de bureau dont le nez est collé dans des paperasses. Vient-il à quitter le fauteuil où son devoir le rive ? tout est perdu. M. Dupuy voyage ; aussitôt les ennemis de nos institutions relèvent la tête. M. Guérin tourne le dos ; les escarpes exercent librement leur métier. M. Hanotaux traîne-t-il ses guêtres dans un Casino ? nos relations internationales sont rompues. M. Viger prend le train ; le blé ne pousse plus... Quand je vous disais que nous barbotons dans l'abomination de la désolation et réciproquement !

Un autre journal objecte ce qui suit aux froussards agités :

« Evidemment, il n'est pas mauvais de voir de temps à autre les ministres dans leurs ministères ; et on serait même en droit de souhaiter que ce phénomène ne fût point trop rare. Mais ce qu'on demande aussi à ces messieurs, c'est quelque chose d'autre qu'une louable assiduité. C'est, par exemple, l'impulsion générale donnée aux affaires ; un plan de gouvernement, des idées, avec la volonté de les appliquer. Qu'ils sachent où va leur politique et où elle nous mène. Voilà ce que nous sommes en droit d'exiger de ceux qui détiennent le pouvoir. Après quoi, nous sommes tout prêts à leur permettre de respirer l'air des champs et de rendre visite à leurs parents de province.

» Quand, — ajoute l'écrivain — Richelieu descendait le Rhône sur la barque dont parle l'histoire, pour aller voir tomber à Lyon les têtes de Cinq-Mars et de Thou, la France se sentait tout de même gouvernée. On a vu, en d'autres temps, les affaires aller à l'aventure quand même tous les ministres étaient réunis dans la salle du Conseil. On peut gouverner la France, même d'un peu loin : à une condition pourtant, c'est d'être un homme de gouvernement. »

Un homme de gouvernement ! merci, nous sortons d'en prendre. Nous autres, vieux chevaux de retour évadés des cayennes législatives et administratives, nous pensons, avec les gens à peu près sensés parmi lesquels nous aurions presque le toupet de nous ranger, qu'il est temps de remiser au magasin des vieux accessoires de la comédie humaine, le navet creux et véreux que les jobards poseurs et solennels étiquettent « homme de gouvernement ».

Diderot, Proudhon, — et, après eux, l'homme de sens et de tact qu'est parfois M. Henri Maret, en dépit de son radicalotinage invétéré — ont répété cet aveuglant axiome :

« Le peuple qui n'a pas de gouvernement est le seul apte à se gouverner. »

A quel degré nous partageons cette opinion, « c'est rien de le dire ! »

Flûte, donc, pour le gouvernementalisme, le ministérialisme, le parlementarisme et les autres « rasoirs » politiques généralement terminés en « isme » !

Cour d'assises de la Seine

LE PROCÈS DES 30 ANARCHISTES

Audience du dimanche 12 août

VERDICT

Sont acquittés :

Jean Grave, Sébastien Faure, Ledot, Chatel, Agneli, Bastard, Paul Bernard, Brunet, Billon, Soubrié, Daressy, Tramcourt, Chambon, Molmerret, Bellotti, Matha, Liégeois, la veuve Milanaccio, les femmes Cazal, Chericotti, Bellotti.

Sont condamnés :

Ortiz, à quinze années de travaux forcés ;

Chericotti, à huit années de la même peine ;

Bertani, à six mois d'emprisonnement.

On juge de l'effet produit dans Paris par ce verdict, bien qu'on s'y attendît.

BUISSON CREUX

Voici ce que raconte un journal officieux :

« Depuis la discussion de la nouvelle loi, la surveillance des anarchistes était devenue de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible.

» Sur les huit cents anarchistes connus, habitant le département de la Seine, et qui faisaient l'objet d'une surveillance spéciale de la part des agents des brigades de recherches, plus de six cents ont abandonné leur domicile, généralement un hôtel garni de dernier ordre, sans laisser d'adresse.

» La plupart de ces suspects ont quitté Paris et la banlieue pour se rendre en province ou à l'étranger, principalement en Angleterre et en Belgique où ils ont pris un nouvel état-civil.

» Le procès qui s'est jugé avant-hier devant la Cour d'assises a donné aux agents la possibilité de retrouver quelques compagnons dont on avait perdu la trace.

» Les anarchistes savaient très bien qu'ils ne pourraient pénétrer dans la salle d'audience et qu'il leur serait même très difficile d'entrer dans le Palais de Justice. Néanmoins, plus de vingt compagnons sont venus autour du palais, principalement du côté de la place Dauphine.

» Ils ont été immédiatement reconnus par les agents de la brigade de M. Fédée, et, pris en filature, on les a suivis jusqu'à leur nouvelle demeure.

» On compte beaucoup, à la préfecture de police, sur la découverte de ces nouvelles adresses. En effet, les compagnons se fréquentent volontiers et l'on espère pouvoir de la sorte rétablir prochainement la surveillance dont étaient l'objet tous les anarchistes. »

Ainsi, la police sait qu'il y a huit cents anarchistes. Tous s'enfuient sous son nez et, malgré tous ses efforts, elle ne peut reprendre la piste d'aucun. Il faut qu'une vingtaine vienne bénévolement rôder autour du Palais de Justice pour qu'on les reconnaisse enfin et qu'on organise une « filature » utile.

Décidément, la police parisienne n'a pas plus de nez que M. l'avocat général Bulot.

LA DETTE PUBLIQUE

La conversion du 4 1/2 0/0 a commencé à avoir son effet le 1er mai dernier ; elle s'appliquera à trois trimestres sur quatre en 1894, et en 1895 elle portera sur l'année entière, ayant comme conséquence pour le Trésor une réduction annuelle de charge de 67,897,839 francs.

Il nous paraît intéressant de faire connaître les charges annuelles que chacun des types de rente existant actuellement fait peser sur le budget de la France.

3 1/2 0/0.....	237.642.437
3 0/0.....	456.126.144
3 0/0 amortissable....	144.130.383

La dette consolidée, qui est constituée par les rentes 3 et 3 1/2 0/0, représente au total une charge de 693.768.581 francs.

La rente 3 0/0 amortissable n'est qu'une partie de notre dette remboursable à terme ou par annuité. Cette dernière s'élève au total à 248.417.489 francs.

Enfin, il reste la dette viagère constituée par les pensions, et qui s'élève à 229.064.228 francs.

De sorte que, chaque année, il faut, avant toute chose, prélever sur notre budget de 3 milliards et demi, une somme de près de 1,200 millions — soit exactement 1.171.250.558 francs — pour assurer le service de la dette.

INFORMATIONS

Caserio dans sa cellule. — La date de l'exécution

Depuis deux jours, Caserio perd un peu de son calme ; son sommeil est troublé de fréquents cauchemars. Il se réveille au milieu de la nuit et se dresse sur son séant avec un air épouvanté.

Le concours international de musique qui commence demain met la ville en fête jusqu'au 15 août ; il semble donc que l'exécution ne doive avoir lieu qu'après cette date.

Des bruits courent que quelques individus, anarchistes déterminés, seraient résolus à tenter un coup de main contre Deibler, lorsque l'exécuteur des hautes œuvres aura reçu l'ordre de venir ici avec ses bois de justice.

L'abbé Bruneau

L'abbé Bruneau n'a plus actuellement à compter, son pourvoi en cassation ayant été rejeté, que sur la clémence du chef de l'Etat. Il espère fermement que sa peine sera commuée et son calme est aujourd'hui parfait.

Il ne reste dans sa cellule que la nuit et passe toutes ses journées dans une petite cour de la prison en compagnie de deux gardiens.

Le bruit court que, si son recours en grâce était rejeté, Bruneau, dans le but de gagner du temps, songerait à s'avouer coupable, au moment suprême, de plusieurs crimes dont les auteurs sont restés inconnus, notamment le double assassinat de Livré et le crime de Saint-Pierre-sur-Orthe.

Poursuites contre l'«Intransigeant»

La Cour d'appel, toutes chambres assemblées en chambre du conseil, s'est réunie, hier matin à onze heures, pour requérir — comme corps constitué — des poursuites pour injures contre l'*Intransigeant* à raison de la publication de deux articles de M. Henri Rochefort intitulés « les Hommes aux masques de fer (9 août) » et « *Vomitorium* » (10 août).

Les poursuites vont avoir lieu par application de l'article 33 de la loi sur la presse.

L'article 33 de la loi de 1881 sur la presse punit d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 18 francs à 500 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, l'injure commise par discours, écrits, imprimés, dessins, etc., envers les Cours, tribunaux, armées de terre et de mer, corps constitués, membres des administrations publiques, ministres, sénateurs, députés, fonctionnaires, etc.

Incident scandaleux à la police correctionnelle de Bordeaux

Un grave incident s'est produit à la police correctionnelle, où on jugeait une affaire d'excitation habituelle de mineures à la débauche.

Un journaliste, cité comme témoin et mis au défi par le président de donner des noms de personnages pouvant être compromis, a fait

nommer, par deux des mineures entendues, le procureur de la République !

De ce fait, ce magistrat se trouve mêlé dans cette triste affaire.

Cet incident a produit en ville, dès qu'il a été connu, une profonde et légitime émotion.

Le boucher d'Abbeville

Le nommé Richard, boucher à Abbeville, fournisseur de l'armée, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel d'Abbeville à 2 ans de prison et 600 fr. d'amende pour homicide par imprudence.

Le 24 juin dernier, à l'occasion de la fête du 72e d'infanterie, un extra fut servi aux hommes et Richard fournit pour cela 20 kilog. de mouton et 20 kilog. de veau. La viande avait belle apparence, mais tous ceux qui mangèrent du veau furent malades et deux jeunes soldats succombèrent aux suites de l'indisposition.

L'autopsie des deux malheureuses victimes établit que l'empoisonnement était dû à la viande fournie par Richard.

L'affaire Wittingham

Bernard Wittingham, l'assassin de sa femme, a été condamné par la Cour d'assises de la Charente-Inférieure à 20 ans de travaux forcés.

La surveillance des anarchistes en Russie

Il y a déjà quinze jours, la police secrète française donnait avis à la police russe que plusieurs anarchistes des plus dangereux quittaient Paris et se rendraient probablement en Russie. Les suppositions de la police française sur le but du voyage de ces anarchistes semblent s'être vérifiées, car des inspecteurs de la Sûreté du service français sont en ce moment à Saint-Pétersbourg et, le jour du mariage de la princesse Xénia, il se sont tenus dans le parc de Péterbof.

Chasse aux anarchistes sur la frontière et en Suisse

Avant-hier, à Ayvonnand, près Lausanne, on a procédé à l'arrestation d'un Italien très dangereux, garçon boulanger comme Caserio, et qui serait venu dans la région pour venger son compatriote.

Della Santa (c'est son nom) portait cachés sous sa chemise un poignard de prix et huit flacons contenant des poisons des plus violents. Cet individu avait quitté Naples le mois dernier, sans nul doute chargé d'une mission anarchique. Il a séjourné à Lyon quelques jours à l'hôtel de Russie, puis, de Lyon, est venu à pied à Lausanne.

Arrestation à Orange

Dans la soirée du 11, les agents de la Sûreté ont arrêté un individu à allures suspectes, âgé de trente-cinq ans environ, de mine douteuse, redingote noire, chapeau mou. Interrogé sur ses intentions, ses projets et son identité, il s'est renfermé dans un mutisme complet.

Accident à Carmaux

Avant-hier, au puits Sainte-Barbe, à une profondeur de 180 mètres, un éboulement s'est produit, ensevelissant trois mineurs nommés Galaup, Raffanel et Lugan. Le premier en a été quitte avec quelques égratignures. Les deux derniers ont été tués sur le coup. Ils laissent chacun une veuve et deux enfants.

Vengeance de soldat italien

Avant-hier, au camp de Bracciano, le soldat Renaudi a tiré un coup de fusil contre son caporal Sergi, puis il s'est tiré un autre coup de son arme. Tous deux sont mortellement blessés.

Il s'agit d'un acte de vengeance.

Révolte des Kabyles au Maroc

Un mouvement considérable se produit dans les tribus aux environs de Mazagan. Le gouverneur marocain, redoutant une agression, a fait armer la population de la ville.

La colonie européenne, très alarmée, réclame la présence de navires de guerre pour la protéger et, en cas de besoin, pour la recueillir à bord.

Les tribus kabyles sont en état de révolte ; quelques kalifas ont été tués, d'autres s'enfuient. Plusieurs forts ont été détruits. Les rebelles élisent eux-mêmes leurs caïds.

La cause de la révolte serait dans les extorsions et la tyrannie des représentants de l'autorité. Les nouveaux gouverneurs promettent de maintenir l'ordre, de punir les voleurs de grand chemin et de rendre justice à tous.

Chine et Japon

La flotte japonaise a attaqué la station chinoise de Weï-Haï-Weï. Cette tentative aurait échoué, mais les détails manquent.

On sait toutefois que les Japonais vont essayer de forcer l'entrée de la baie d'un autre côté.

Aux dernières nouvelles, la flotte japonaise aurait attaqué la flotte chinoise de Pei-Wang et une bataille des plus sérieuses, sur laquelle on n'a aucun détail, serait engagée.

Pillage d'un train en Amérique

Un acte sauvage a été commis par les pillards de trains à Lincoln (Nebraska). Les rails ont été enlevés de la voie qui a été, de plus, obstruée. Un train de voyageurs a déraillé et a été complètement détruit ; à la suite du déraillement les wagons ont pris feu.

11 personnes ont été tuées parmi lesquelles 5 ont été carbonisées.

REVUE HEBDOMADAIRE

12 août 1894.

Encore une semaine de hausse pour nos rentes, car les affaires sont peu actives et se circonscrivent à nos rentes et à deux ou trois fonds étrangers.

Il ne faut pas se réjouir de la hausse persistante de nos rentes qui indique absolument l'abandon de toutes les affaires industrielles et commerciales.

Nos rentes se transforment en refuge unique des capitaux alors qu'elles ne devraient normalement recueillir que le superflu de la grande épargne ou que la toute petite épargne.

Le 3 0/0 se négocie à 102.75, le 3 1/2 cote 108.30.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont peu suivies.

Le Crédit Foncier a repris à 895. Le marché est bon sur les obligations foncières et communales.

Le Comptoir national d'Escompte, sur lequel on a détaché un coupon de 12 fr. 50, est bien tenu à 502.50.

Le Crédit Lyonnais a repris cette semaine de 715 à 721.25.

Comme toutes les valeurs de portefeuille, la Société Générale n'a que des variations sans importance. C'est l'indice de son parfait classement.

Nos grands chemins qui avaient repris redeviennent de nouveau un peu lourds.

Les obligations de la Société des Chemins de fer économiques sont à des cours très avantageux. On sait que la Société est dans une excellente situation.

Les chemins de fer Orientaux se sont relevés de 538.75 à 543.75. Le placement ressort à plus de 6 1/2 0/0.

La Banque des Pays-Autrichiens a encore donné lieu cette semaine à de bons achats et se négocie de 522.50 à 525.

L'Italien n'a pas été moins bien partagé cette semaine que nos rentes et a largement dépassé le cours de 80. On finit à 80.70. Il y a encore beaucoup à racheter sur ce titre.

Hausse de l'Extérieure à 65 7/16. Ce fonds abandonné depuis quelque temps a depuis deux jours donné lieu à quelques affaires.

Les fonds austro-hongrois conservent leur bonne tenue habituelle.

Même note sur les fonds ottomans.

En Banque, la Langlaagte a repris à 110.62.

L'action Mossamédès se négocie à 32 fr. On sait que dans la concession de cette Compagnie, indépendamment des richesses minières de toutes sortes, il y a de nombreux pâturages qui permettent l'élevage des bœufs et leur exportation.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

Bulletin Militaire

Les dépôts territoriaux

L'organisation des dépôts territoriaux est aujourd'hui terminée.

Ils assureront, avec les anciens soldats âgés de quarante-cinq ans, la garde des garnisons de l'intérieur, des établissements militaires, des arsenaux et des places de seconde ligne.

Le service spécial du territoire encadre les réservistes de l'armée territoriale qui sont placés sous le commandement des officiers en retraite et des anciens officiers de réserve qui ont accompli la durée légale du service dans les régiments territoriaux.

A la suite de chaque régiment de l'armée territoriale sont placés un ancien lieutenant-colonel, trois anciens chefs de bataillon avec nombre d'officiers des différents grades.

Malgré leur âge, ils rendront des services très appréciés pour les commandements nécessaires au maintien de l'ordre sur le territoire.

De nombreuses affectations d'officiers en retraite sont faites en ce moment.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 13 Août

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre.		Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	15°
Midi,	767 m/m	au-dessus	17°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	13°

Courses vélocipédiques

Hier matin, à 9 heures, arrivaient, à Saumur, le fanion planté dans la première bicyclette, quarante cyclistes d'Angers, auxquels se joignirent les pédaliers de Thouars et de Doué-la-Fontaine portant à 80 le nombre des coureurs.

On se rendit à l'hôtel de Londres où fut servi le déjeuner. Le café humé, défilé jusqu'au vélodrome où les 80 concurrents firent, tous en groupe, le tour de la piste, spectacle agréable à l'œil et réellement impressionnant qui produisit grand effet sur le nombreux public.

Après les courses, la distribution des prix s'effectua au Café du Commerce où on se sépara, la coupe traditionnelle de champagne absorbée.

Les trois courses ont donné les résultats suivants :

Première course, 6,000 mètres, 13 partants, pour cyclistes âgés de moins de 30 ans.

Prix : 1, Robert Amy, Saumur ; 2, Mançais, Thouars ; 3, Pelisson, Saumur ; 4, Fournier, Beaufort.

Deuxième course, 6,000 mètres, 8 partants, pour cyclistes au-dessus de 30 ans.

Prix : 1, Albert Davy, Saumur ; 2, Georges Davy, Saumur ; 3, Tranchire, Thouars ; 4, Rolo, Angers.

Troisième course, réservée aux lauréats de chaque course et représentant leur Club respectif.

Prix : Albert Davy ; 3,000 mètres, 9 tours.

Régates internationales

Comme nous l'avions annoncé, les Régates données par la Société Nautique de Saumur ont eu lieu hier. Favorisée par le temps, cette fête avait attiré beaucoup de monde sur nos quais.

Voici les résultats :

Première course (seniors), *Skiffs* : 2,000 mètres environ, 2 virages.

---

17 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

Puis ils s'assirent tous les deux ; ils n'étaient las ni l'un ni l'autre de leur sérieux entretien.

— Comme vous seriez bonne si..., soupira Albéric en contemplant l'exquise tête blonde qui se levait vers lui.

— Si j'étais élevée autrement, n'est-ce pas ? Comment être sage aussi, poursuivit l'enfant avec une moue expressive, comment être sage quand on est si petite et qu'on ne dit jamais plus de prières ? Mais tenez, à présent, au moins il y aura une chose que je pourrai faire : donner tout l'argent de ma semaine aux pauvres, et aussi les gâteaux de mon dessert, n'est-ce pas ?

— Le pourrez-vous seulement ?

— Puisque je fais mes quatre volontés.

Albéric ne répondit pas : il se disait que le misérable Simiès pourrait bien ici exercer son autorité, lui qui n'en faisait pas usage quand il le fallait.

— Savez-vous, reprit-il en caressant les cheveux soyeux de la petite fille, savez-vous que votre oncle m'a chargé de vous annoncer quelque chose.

— Quoi ? fit-elle, en ouvrant tout grands ses yeux foncés. Pourquoi mon oncle ne me l'apprend-il pas lui-même ?

— Il le redoute ; cette nouvelle va vous peiner.

— Qu'est-ce donc ? fit Gilberte anxieuse.

— Eh ! bien, votre oncle va se séparer de vous pendant quelques mois.

— Pourquoi cela ?

— Il faut qu'il parte pour un long voyage.

— Où ?

— A New-York, où il a des placements importants ; selon qu'il reste ou qu'il y aille, ses capitaux seront perdus ou triplés.

— Alors, qu'il parte, murmura Gilberte songeuse ; mais que ne m'emmène-t-il avec lui ?

— C'est un voyage trop fatigant pour une fillette de votre âge, Gilberte, et que feriez-vous là-bas pendant qu'il serait tout aux affaires ? D'ailleurs, ne craignez pas, il ne sera pas seul : mon frère aîné qui a en Amérique les mêmes intérêts, doit l'accompagner.

— Ah ! Mais moi, que deviendrai-je pendant ce temps ? Mon oncle ne veut jamais que je reste toute seule avec Fraülen qui est nulle et qui n'a aucun empire sur les domestiques ?

— M. Simiès désire que vous ne quittiez point Paris. Mais voilà, la pension vous effraie.

— Pour ça, oui ; qu'on ne m'en parle pas. Je n'en veux à aucun prix.

— Alors, il n'y a d'autre moyen que de vous confier à des amis.

— Lesquels ? je ne vois pas...

— J'ai cru que vous en aviez beaucoup.

— Oh ! de simples connaissances, oui ; mais de véritables amis... c'est autre chose.

— Votre oncle a parlé, je crois, d'une famille Lémo.

— Bien trouvé ! Madame Lémo me déteste parce que je suis plus jolie que sa fille qui louche et qui a le nez trop court. Madame Lémo est une coquette et Olympe une pimbêche.

— Gilberte !

— Est-ce que je fais quelque chose de mal ? J'ai l'habitude de dire ce que je pense. Je vous jure que c'est vrai.

Elle prit une petite mine sérieuse.

— Tenez, je suis sûre que vous m'approuveriez si je demandais à aller chez les de Carcanne.

— Je ne les connais pas.

— Je sais bien, mais ce sont des cléricaux ; ils ont même une piété peu ordinaire.

— Ce serait le cas de vous retremper l'âme dans un milieu plus chrétien, Gilberte. Mais votre oncle ne doit pas avoir ces gens-là en haute estime.

— Ça c'est sûr ; seulement il me laissera aller chez eux, d'abord, parce qu'ils sont affables et me recevront avec plaisir, puis, parce que j'y rencontrerai des enfants de mon âge.

— Alors tout est pour le mieux. Ce voyage doit s'arranger dans le plus bref délai.

— L'absence de mon oncle va durer combien de temps ?

— Un an au plus.

— C'est affreux. Douze mois sans rentrer chez nous !...

— Pas si affreux que vous le croyez. A votre âge le temps passe si rapidement ! Promettez-moi donc de demander à votre oncle de choisir les de Carcanne pour vous garder pendant cette année ; vous ne sauriez croire combien cela vous sera salutaire.

— Je vous le promets ; au fond je préfère ceux-ci à nos autres amis.

(A suivre.)

Prix : 1. objet d'art ; 2. médaille vermeil ; 3. panier de champagne offert par M. Chapin.

1er, *Minuscule*, de Saumur (M. Morel); 2e, La *Truffe*, de Tours (M. Mariez) ; 3e, *Récif*, de Tours (M. Multon).

Deuxième course (juniors), *Quatre rameurs :* 2,500 mètres environ, 2 virages.

Prix : 1. 175 fr.; 2. 75 fr.; 3. panier de champagne offert par M. Bouvet.

1er, *Kan-Kan*, Société nautique de Caen ; 2e, *Djelma*, Rowing-Club de Tours ; 3e, *Gigolette*, Société nautique du Loiret.

Troisième course (seniors), *Deux rameurs :* 2,000 mètres, 2 virages.

Prix : 1. 80 fr.; 2. 40 fr.; 3. panier de brou amer offert par M. Boutin.

1er, *Breluche*, Société nautique de Tours ; 2e, *Minuscule*, Société nautique de Saumur ; 3e, *Aléa*, Société nautique de Saumur.

Quatrième course (juniors), *Skiffs :* 2,000 mètres, 2 virages.

Prix : 1. objet d'art ; 2. médaille argent ; 3. panier de champagne.

1er, *Minima*, de Saumur (M. Delamarre) ; 2e, *La Truffe*, de Tours (M. Mariez) ; 3e, *Récif*, de Tours (M. Multon).

Cinquième course (juniors), *Deux rameurs :* 2,000 mètres, 2 virages.

Prix : 1. 60 fr.; 2. 30 fr.; 3. panier vin de Saumur offert par un membre de la Société.

1er, *Arlette*, Société nautique de Caen ; 2e, *Gigolette*, Société nautique du Loiret ; 3e, *Djelma*, Rowing-Club de Tours ; 4e, *Sans-Gêne*, Société nautique de Saumur.

Sixième course (seniors), *Quatre rameurs* : 3,000 mètres, 2 virages.

Prix : 1. 250 fr.; 2. 150 fr.; 3. panier de champagne offert par M. Ackerman.

1er, *Berluche*, Société nautique de Tours ; 2e, *Kan-Kan*, Société nautique de Caen ; 3e, *Zyte*, Société nautique de Saumur ; 4e, *Gigolette*, Société nautique du Loiret.

Pour terminer la journée, un punch a été offert au siége de la Société (café de la Paix), où tous les équipiers sont arrivés bons premiers.

Objet trouvé

Hier, le sieur René Rahé, domicilié place Saint-Pierre, n° 17, a trouvé, dans la Grande-Rue, une boucle d'oreille en or qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Instruction primaire

Sont nommés instituteurs :

MM. Racineux, à Montsoreau ; Fouchet, à Parnay ; Renier, à Méron.

Sont nommées institutrices :

Mmes Foucher, à Parnay ; Renier, à Méron ; Mlle Guilbeau, à Saumur.

Est nommé instituteur-adjoint :

M. Chouteau, à Saumur.

Les Courses de Longué

Avec la journée de Longué prend fin la série des courses au trot et au galop de Saumur, journée très intéressante et très brillante.

C'est la première fois que l'hippodrome d'Avoir voit tant de chevaux engagés et surtout des chevaux de valeur dont les noms sont cotés dans le monde du sport. Des trotteurs de profession qui avaient déjà paru à Saumur se sont fait inscrire et les meilleurs produits de l'entraînement du cours 1894 à l'Ecole n'ont point dédaigné ce merveilleux petit coin de la vallée de la Loire. Ajoutons qu'ils étaient montés par les plus fines cravaches de la promotion actuelle.

Journée brillante !! Ah ! certes oui ! Jugez-en ; voici quelques noms de la noblesse de Longué et du Beaugois :

M. et Mme de la Motte de Règes, le marquis de Maillé, le comte de Laistre, M. et Mlle Thiffoine, le comte et la comtesse Urbain de Maillé, le marquis et la marquise de Loissonville, M. et Mme Gendron, M. Pottier, conseiller général, et Mme Pottier, M. Bonttier Le Pelletier, le comte de Castellane, le baron de Commaille, le comte de Livonnière, le marquis de la Ferrandière, la marquise et Mlle de la Ferrandière, le comte de Damas, le comte Charles Lair, le marquis et la marquise de Broc, M. de la Cotardière, le général marquis d'Andigné, sénateur, la marquise d'Andigné et Mlle d'Andigné, le comte Geoffroy d'Andigné, M. de Montesquiou, le comte René et Fortuné d'Andigné, le comte et la comtesse de Canisy, le baron de Champchevrier et Mlles de Champchevrier, le comte et la comtesse de Changy, le colonel et Mme Gougis, M. et Mme du Puy, le comte et la comtesse d'Armaillé, etc., etc. Toutes ces dames en grande toilette de course, où le blanc, le bleu pâle et le rose étaient la note dominante.

Nous ne saurions trop féliciter de ces succès, tous les ans répétés, MM. les Membres de la Commission des Courses de Longué ; pour être juste, il faut que nous rendions surtout hommage au zèle de M. Cailleau, notaire et adjoint de M. le Maire de Longué. Son activité ne trouve pas de bornes, et, malgré ses nombreuses occupations, il fait face à tout sans que rien soit négligé.

Maintenant que ces réunions sont terminées, partons à la campagne et aux bains de mer, le soleil ne va pas tarder à redevenir d'août.

Voici le résultat des courses de Longué :

Courses au trot monté

1° *Prix du Département*, pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. Distance, 2,000 mètres environ (deux tours de piste). 170 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième.

Cinq engagés, tous partent.

1. *Féline*, à M. Poupard, de Longué, montée par M. Tessier ; 2, *Surprise*, à M. Metayer, de Saint-Philbert, montée par M. Vély ; 3, *Mélie*, à M. Houdayer, montée par lui-même.

Pari mutuel : gagnant, 15 fr.

2° *Grand prix du Comité spécial*, pour poulains et pouliches de 4 ans, nés et élevés dans l'arrondissement de Baugé ou celui de Saumur, et appartenant au même propriétaire depuis plus de six mois. Distance, 3,000 mètres environ (trois tours). 200 fr. au premier, 100 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième ; le quatrième retire son entrée.

Six engagés, tous partent.

1. *Tourterelle*, à M. Goubault, montée par lui-même ; 2, *Kossuth*, à M. Thoreau, de Rou-Marson, monté par lui-même ; 3. *Vermouth*, à M. Dubois, monté par M. Alexis (*Vermouth* à fait ce parcours en 9 minutes) ; 4, *Marquise*, montée par son propriétaire, M. Bloudeau, de Longué.

Pari mutuel : gagnant 22 fr.

Placés : *Tourterelle* 6 fr. 50, *Kossuth* 6 fr. 50.

Non placés : *Teuton* et *Cheik*.

3° *Prix des Eleveurs*, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Distance, 3,000 mètres environ (trois tours). 300 fr. au premier ; 150 fr. au second.

Neuf engagés, sept partants.

1. *Rita*, à M. Leblond ; 2. *Castille*, à M. Taubon, de Saint-Sigismond.

Pari mutuel : gagnant 12 fr.

Placés *Rita* 12 fr. 50, *Castille* 14 fr. 50.

Non placés : *Minerve*, *Ali*, *Polka*, *Bat-la-Dèche* et *Biche*.

Courses au galop

4° *Prix d'Encouragement* (course plate), 300 francs, offerts par la Société des courses de Longué, pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les arrondissements de Baugé et Saumur. Les entrées au second. Distance, 2,000 mètres environ.

Quatre engagés, trois partants.

1, *Trop-Petite*, à M. Cailleau, montée par lui-même ; 2, *Cheik*, à M. Poupard, monté par M. Tessier ; 3, *Rose*, à M. Chartrain.

Pari mutuel : gagnant 10 fr.

5° *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase militaire 1re série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr. au premier, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes. Distance, 3,000 mètres environ.

Quinze engagés, sept partants.

1, *Tripotée*, montée par M. Maurel, son propriétaire, gagné de trois longueurs ; 2, *Gaudriole*, montée par M. Touchard ; 3, *Pomme-d'Api*, montée par M. Audéoud.

Non placés : *Sarah*, *Coquette*, *La Guigne*, *Fontenailles*.

Pari mutuel : gagnant, 14 fr. Placés : *Tripotée*, 8 fr. ; *Gaudriole*, 7 fr.

L'objet d'art gagné par M. Maurel est une garniture de cheminée en or.

6° *Prix des Sociétaires* (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders), 1,100 fr., offerts, savoir : 100 fr. par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 1,000 fr. par la Société des courses de Longué ; 900 fr. au premier, 200 fr. au second. Distance, 3,000 mètres environ.

Huit engagés, cinq partants.

1. *La Roche*, montée par le capitaine Renaudeau d'Arc, gagné d'une longueur ; 2, *Matho*, à M. Magne, monté par M. Audéoud ; 3. *Verderolle*, à M. de Monchy, montée par M. Morelle.

Pari mutuel : gagnant, 31 fr.

Placés : *La Roche*, 11 fr. ; *Matho*, 11 fr.

Non placés : *Cigare* (s'est cassé un tendon dans le parcours) et *Ira*.

7° *Prix de la ville de Longué* (steeple-chase militaire, 3e série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la ville de Longué, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. Distance, 1,800 mètres.

Six engagés, quatre partants.

1, *Gracchus*, monté par M. Ebeling, gagné d'une longueur ; 2, *Rochambeau*, monté par M. Josson ; 3, *Ledrade*, montée par M. Danloux.

Non placé : *Menuet*.

Les objets d'art gagnés par MM. Ebeling, Josson et Danloux étaient une paire d'épée, un tableau et une trousse.

Pari mutuel : gagnant 10 fr.

Placés : *Gracchus* 7 fr. 50 ; *Rochambeau* 8 fr.

Toutes ces courses ont été très remarquables et très bien menées ; sans aucune chute.

A plusieurs reprises, pendant les intermèdes des courses, la musique municipale de Longué s'est fait entendre et a su conquérir les bravos mérités de l'assistance.

NUEIL-SOUS-PASSAVANT

La viande invisible

Vendredi dernier, M. Rouillard, fermier de la Talbotière, commune de Nueil, se préparait à recevoir convenablement les voisins qui l'aidaient au battage de son blé ; aussi, avait-il mis en sûreté et sous clé, dans son cellier, 32 kilog. de viande de taure abattue chez lui.

Le matin, à l'heure du pot-au-feu, M. Rouillard descendit à la cave dont il trouva la porte ouverte, bien qu'il l'eut soigneusement fermée la veille et qu'il eut été vérifier une seconde fois la clôture vers 11 heures du soir. Comme de juste la viande, estimée 42 fr., avait disparu. Malgré les recherches opérées presqu'immédiatement par les gendarmes de Nueil, l'auteur du vol est resté inconnu.

VERNANTES

La foudre. — Lundi dernier, vers 7 heures du soir, un orage est passé sur Vernantes.

Quand la pluie eut cessé, M. Brossard, cultivateur au Portail, se rendit à son étable pour visiter ses animaux et constata qu'une vache avait été tuée par la foudre.

Le fluide électrique, après avoir frappé la cheminée de l'étable, avait suivi la couverture dont il avait fait sauter les ardoises sur une longueur de 3 mètres 50, puis, perforant le plafond, il avait atteint l'animal.

La vache était évaluée 380 francs.

A la maison d'arrêt d'Angers

Samedi matin, deux individus faisant appel d'un jugement du tribunal correctionnel de Saumur ont été amenés à Angers et écroués à la maison d'arrêt, en attendant leur prochaine comparution devant la Cour.

État-civil de la ville de Saumur

Publications de Mariage

Constant Baugé, menuisier, et Marie Guérineau, couturière, tous deux à Saumur.

Jean-Marie de Loumeau, maître tailleur à l'Ecole de Joinville-le-Pont, près Paris, et Justine Joulain, couturière, à Saumur.

Jules-Henri-Sylvain Rolland, maréchal-ferrant, à Longué, et Marie-Gabrielle Rouge, lingère, à Saumur.

MARIAGES

Le 11 août. — Eugène Duveau, nacrier, a épousé Louise-Augustine Martin, couturière, tous deux à Saumur.

Chronique Agricole

Les Bœufs américains au marché de la Villette

Au mois d'avril 1891, j'écrivais ceci :

« Ce qui paraissait un rêve, il y a quelques » années, est maintenant un fait accompli :

« Les bœufs américains viennent en ce mo- » ment aussi facilement (quelquefois au » nombre de 80 à 100) au marché de la » Villette que les bœufs normands ou ven- » déens, et pourtant nous ne sommes que » dans la période des essais et des tâtonne- » ments ; que sera-ce plus tard ? »

Eh bien ! la période d'essais et de tâtonnements est passée ; nous entrons dans la période active.

Car, depuis quelques temps, les bœufs américains arrivent, chaque semaine, au nombre de onze à douze cents sur le marché de la Villette. C'est six à sept cent mille francs qui partent chaque semaine pour ne jamais revenir.

Ces arrivages imprévus ont nécessairement fait baisser les cours. Le malheureux consommateur parisien ne s'en est pas aperçu dans le prix de sa viande, lequel ne diminue jamais.

Mais l'éleveur français, au contraire, s'en est bien aperçu. Après deux années d'une disette effroyable de fourrages, il comptait naturellement sur une hausse provoquée par la rareté du bétail ; eh bien ! il n'a en ce moment que la baisse, et en perspective la ruine à bref délai.

Car, selon toutes probabilités, les arrivages vont aller en augmentant et un beau matin on sera tout étonné de ne voir sur le marché de la Villette que des bœufs américains.

Qu'on ne s'y trompe pas, la lutte entre l'éleveur français et l'éleveur américain est impossible, par les raisons que voici :

Le bœuf français, avant d'être livré à la boucherie, a exigé quatre ou cinq années de soins journaliers.

Le bœuf américain, au contraire, né et élevé en liberté, n'a jamais reposé sous le toit d'une étable. Il n'a occasionné à son heureux possesseur que de minimes frais de gardes, car un seul homme à cheval peut garder des troupeaux de huit à dix mille têtes.

Dans les pampas de l'Amérique du Sud, c'est le gaucho, sorte de centaure dont l'élément est le cheval, qui fait l'office de gardeur de troupeaux. Ce métis d'Espagnol et d'Indien a pris tous les vices des deux races, sans prendre une seule de leurs qualités. Marcher à pied semble être un déshonneur pour lui ; on le voit dans les villes, monter à cheval pour traverser la rue.

Les terrains sur lesquels paissent les troupeaux de bœufs coûtent des prix excessivement minimes et ne paient presque pas d'impôts.

Dans ces conditions, les éleveurs américains peuvent produire des bœufs à bon marché et en quantités presque innombrables. Ils ne seront pas embarrassés pour alimenter le marché de la Villette des cinq à six cent mille têtes de gros bétail qu'il lui faut chaque année. Ce sera 350 à 400 millions qui, au lieu

de retomber en pluie d'or sur nos populations, seront prélevés annuellement sur nos épargnes pour aller s'engouffrer dans les coffres-forts de quelque milliardaire américain, pour ne jamais revenir.

Maintenant, examinons froidement les résultats de cette invasion d'un nouveau genre :

Les éleveurs français ne s'entêteront point à produire des bœufs pour le plaisir de se ruiner : ils abandonneront la place.

L'élevage du bétail subira donc une crise inconnue jusqu'à ce jour.

Comme conséquence de la diminution du bétail, arrivera la diminution du fumier, et par suite la diminution de la production du sol.

Le marché de la Villette livré aux Américains, c'est Paris à la merci d'une tempête, d'une complication internationale quelconque, d'un caprice de l'expéditeur, car dans ce pays d'Amérique tout se centralise. Un seul expéditeur sera chargé de l'approvisionnement du marché de la Villette ; il fera la hausse ou la baisse, et même la famine de la viande, à volonté. On voit d'ici une population de trois millions d'habitants se trouvant un jour privée de viande fraîche ; il est vrai qu'on pourra lui expédier à la place :

Soit des conserves plus ou moins putréfiées, comme celles qu'on destinait aux hommes de la mission Monteil !

Soit des viandes frigorifiées qui, il est vrai, ressemblent, à s'y méprendre, à des viandes fraîches.... (*J'ai vu, de mes propres yeux vu* sur les marchés d'Angleterre des bœufs et des moutons frigorifiés à côté de bœufs et de moutons fraîchement abattus : il fallait un œil exercé pour voir la différence).

Ce sera un moyen bien simple pour écouler, dans de bonnes conditions, des stocks embarrassants de conserves ou de viandes frigorifiées.

Le marché de la Villette, une fois conquis par les Américains, ne sera pas facile à reconquérir, attendu que le bétail ne s'improvise pas, il faut un long espace de temps pour le produire.

La perte du marché de la Villette amènera non seulement une gêne effroyable, par le tribut annuel de 350 à 400 millions que nous paierons aux Américains pour leurs bœufs, mais encore une perturbation, on pourrait même ajouter une révolution économique dont il est difficile de calculer toute l'étendue. Ainsi, les pays d'herbages, incontestablement les plus riches et les plus productifs, seront contraints de changer leur culture. Adieu aux beaux bœufs qui animent le paysage et lui donnent un charme et une vie incomparables !

J'avoue que j'ai un faible pour eux, j'aime à les voir paître de front, ou couchés en cercle pour ruminer, dans les grandes herbes, tous la tête en dehors pour faire face au danger, d'où qu'il vienne.

Le tableau que je viens de faire, quelque sombre qu'il paraisse, est bien au-dessous de la réalité, si, comme il y a tout lieu de le craindre, les Américains font la conquête du marché de la Villette.

Je crois que le moment est venu de jeter le cri d'alarme.

C. SARCÉ,
Membre de la Société des Agriculteurs de France à Pontvallain (Sarthe).

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 11 août 1894

AUBE : Visite à la résidence de M. Casimir-Perier : Vue générale du château. — Retour de promenade : M. Casimir-Perier fils. — Entrée du château (côté de Pont-sur-Seine). — Entrée d'honneur. — Le Président de la République sortant du château. — Vue de la terrasse. — Vue de la cour d'honneur du château. — Quartier et poste de police. — Arcs de triomphe à l'entrée de Pont-sur-Seine. — La soupe. — La nourrice de M. Casimir-Perier. — Ronde de nuit, officier. — Cuisine. — Intérieur d'une chambrée. — Pavillon d'honneur, à la gare de Pont-sur-Seine.

Tarn-et-Garonne : Le monument élevé, à Montauban, à la mémoire de Léon Cladel.

Vaucluse : *Le Tambour d'Arcole*, statue de M. J.-B. Amy, inaugurée à Cadenet. — Le théâtre d'Orange : Vue extérieure. — La scène reconstituée. — L'aspect actuel.

Rhône : Le procès de l'anarchiste Caserio, devant la Cour d'Assises de Lyon : Caserio dans le costume qu'il portait le jour de l'assassinat de M. Carnot.

PORTRAIT (Nécrologie) : L'Archiduc Guillaume d'Autriche. — Le sculpteur Auguste Caïn.

BEAUX-ARTS : *Le couronnement de la Vierge*, d'après Rubens (Musée de Berlin).

ASIE : La guerre de Corée : Etat-Major Coréen. — Mur d'enceinte de Seoul. — Le père du roi de Corée. — Un Mandarin militaire. — Un Maître d'école. — Le labourage.

PARIS : Les chevaux d'omnibus.

Le numéro : 50 centimes

Le Gérant : L. DELAUNAY.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES
En l'étude de Me CAILLEAU, notaire à Longué,
Le jeudi 23 août 1894, à midi,
Le Fonds de Commerce de Charpentier
Exploité à Longué par M. POULARD.
TRÈS BONNE CLIENTÈLE
Le même jour, il sera également procédé à la vente de trois fortes charrettes et leurs équipages, diables, tombereaux, carriole bâchée, chevaux de trait, etc.
S'adresser à Me CAILLEAU.

ON DEMANDE un *bon comptable* connaissant parfaitement la tenue des livres et au courant de la correspondance pour le commerce des vins.
Sérieuses références seraient exigées.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Epicerie et Débit
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de suite un ménage, l'homme connaissant la culture, la femme pour soigner les bestiaux.

A LOUER
Maison confortable
Eau et Gaz
S'adresser 15, rue Daillé.

A VENDRE
Vieux Journaux
S'adresser au bureau du journal.

Commodité, Économie
LESSIVE MAGIQUE
FAIRE SA LESSIVE
Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.
Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, **SAUMUR.**

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie, PARIS
56, Rue Jacob, 56,
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, *sans augmentation de prix*, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'*essai*, pour trois mois.
On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Cie, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et *en les adressant par lettre recommandée.*
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — *Quatrième édition*, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER
IMBERT Fils
Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 – 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises pr 0,20

SIROPS (garantis pur sucre)	le litre	2 fr. 25
Assortiment complet	1/2 —	1 40
ABSINTHE PERNOD	le litre	4 »
AMER PICON	—	2 75
RHUM, depuis	—	1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05 ; Scié, 1 fr. 15

Imprimerie Paul GODET, Saumur
FACTURES TOUS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN pr ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES Pr FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES
Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
Mmes NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

EPICERIE CENTRALE *28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR*
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)
Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre **0.35**, la pièce (225 litres) **68 fr.** droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre **0.40**, la pièce (225 litres) **80 fr.** droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande,	43 degrés.	**1.50** le litre	(verre compris)
Montpellier,	45 —	**1.75** —	—
Armagnac,	50 —	**2.00** —	—

COFFRE-FORT « ACIER » SIX COUDES (Brevet 1892.)
DE
HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS
Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.
Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :
Imprimerie **PAUL GODET,** *Saumur, 4, place du Marché-Noir.*
En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.
LE MAIRE,